

Les Saint-Rémois amis pour leur village

Association loi 1901 n°W033002394 Siège social Mairie 6, Place de l'Eglise 03110 SAINT REMY EN ROLLAT

« A La Longue, le sabre est toujours battu par l'esprit... »

Napoléon BONAPARTE (LAS CASES « Mémorial de Saint-Hélène »)

Bulletin d'information n° 7

Chers amis,

Mieux vaut tard que jamais : Nous étions arrivés à un stade de notre lutte, où nos chances de victoire se réduisaient à une peau de chagrin, mais deux bonnes nouvelles nous sont enfin parvenues de deux juridictions administratives différentes : la Cour Administrative d'Appel de Nantes et celle de Lyon.

Ce revirement partiel dans le dossier n'est pas anodin, il s'appuie sur un dossier identique au notre, en donnant raison à David contre Goliath.

Quant à l'autre décision celle de Lyon, nous pouvons vous annoncer que l'arrêté préfectoral qui déclarait le projet d'aire d'accueil de VVA à Saint-Rémy d'intérêt général a été cassé, rendant la modification du PLU inopérante puisqu'illégale. Mais nous y reviendrons en détail un peu plus loin.

Je tiens à souligner la qualité et l'importance du travail effectué par la mairie et par son conseil, Maître Thomas DUMONT, Avocat à la Cour d'Appel de Paris et Professeur de droit public qui avait fait grande impression il y a quelques années, en faisant plier TOTAL lors du scandaleux naufrage sur les côtes françaises du pétrolier ERIKA.

Mais revenons sur les faits et les actes. Depuis la parution de notre dernier bulletin d'informations, il faut dire que peu d'informations ne nous étaient parvenues justifiant la parution d'un nouveau bulletin .

L'enquête publique a eu lieu, le commissaire -enquêteur a rendu son rapport, ses conclusions et son avis favorable, comme prévu, le Conseil d'Etat a botté en touche dans notre première affaire, le secrétaire général de la préfecture a approuvé la modification du PLU,

en créant un zonage permettant l'implantation de l'aire d'accueil, comme prévu ...mais trop vite, comme vous allez le comprendre... Vite fait, mal fait.

Il y a quelques mois, vous avez pu lire dans les colonnes du journal « La Montagne » du 24 Avril 2011, nos propos retranscrits d'une manière assez fidèle, dans l'ensemble :

Dans cet article, La Montagne a aussi donné la parole au Sous-Préfet de Vichy qui a affirmé que : »Derrière les arguments juridiques, se cache le fait que l'on ne veut pas des gens du voyage ». Mais qui ne veut pas de ces populations ? Nous, parce que l'on veut faire reconnaître les droits bafoués de notre commune dans ce dossier ou bien « VICHY – CUSSET – BELLERIVE » qui se déchargent abusivement de leurs obligations légales sur les petites communes alentour au nom de la soit disant solidarité intercommunale ????

Ainsi donc, voilà pourquoi rien n'a bougé pour les gens du voyage, depuis 1990 dans notre arrondissement...

Nous demandons seulement le respect du schéma départemental, l'application de ce schéma, de la législation relative à leur accueil et la répartition des groupes de semi-circulants dans les communes du périmètre de VVA qui se sont portées volontaires comme Charmeil, Hauterive, St-Yorre et Creuzier le Vieux, ainsi que dans les communes de + de 5000 habitants de l'agglomération citées dans le schéma qui font la sourde oreille depuis 20 ans .

Celles-ci ont d'ailleurs des terrains propices à l'accueil de ces populations nomades, comme Cusset et Bellerive, dûment répertoriées dans l'étude réalisée en 1997 par la DDE (voir bulletin n°6) ou par la dernière étude AFACOR demandée par VVA dernièrement dans le cadre de